

Département de la Savoie  
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 23 Septembre 2016 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14  
Présents : 11  
Votants : 13

**Absents :**

**Excusés :**

Karim AMELLAL (pouvoir de vote à Bernard MILLIET).  
Frédéric LE FUR.  
Gabriel MARQUES (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE).

**Secrétaire de séance :**

Justine BAL.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de Cevins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 24 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 001/2016, relative aux prix des repas servis à la Fête du Village « La Cevinoise » du 02 Octobre 2016 et n° 002/2016, relative à la modification de la régie de recettes.

.../...

## ☞ Intercommunalité :

- Communauté d'Agglomération – Définition et adoption des orientations de la charte communautaire : Monsieur le Maire rappelle que le périmètre de la future communauté d'agglomération a été approuvé lors de la dernière réunion de Conseil du 24 Juin 2016.  
A ce jour, l'élaboration d'une charte de fonctionnement est en cours de réalisation.

Le projet de charte a été transmis à tous les conseillers municipaux des Communes concernées et chaque conseil doit se prononcer sur cette charte, sous forme de délibération de principe qui reste aménageable.

Dans cette perspective et suite à des propositions alternatives présentées en conférence des Maires le 07/09/2016 et en bureau communautaire Coral le 08/09/2016 ainsi que par mail à l'ensemble des élus, Monsieur le Maire a présenté les deux projets de charte lors d'une réunion de travail avec les conseillers de Cevins le 16/09/2016. Un débat et des échanges de propositions ont été émis, aboutissant à un projet de charte amendée.

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) le projet de charte amendé avec les modifications qu'il a souhaité apporter.

## ☞ Personnel Communal :

- Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, inférieur à 17h30 hebdomadaires pour la gérance de la salle des fêtes : Suite au départ de l'agent affecté à ce poste, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de recourir, pour les besoins du service, à la candidature d'un agent contractuel et de fixer les modalités de recrutement.
- Gérance de la Salle des Fêtes : Détermination du régime d'astreintes : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer un régime d'astreinte, en mettant le logement de fonction situé dans l'enceinte de la salle des fêtes, à disposition de l'agent recruté pour la mission de gestion, de surveillance et de maintenance de la salle des fêtes.
- Logements de fonction : Détermination de la liste des emplois et les conditions des logements de fonction : Dans le prolongement des deux précédentes décisions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction qui peuvent être attribués, tel que figurant sur le tableau ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions individuelles d'attribution et à signer la convention correspondante.

Emploi concerné	Adresse du logement	Obligations liées à l'octroi du logement
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> Classe	302 Rue de l'Eglise 73730 CEVINS.  Type F4 – 90 m <sup>2</sup> + balcon	Accueil – Etats des lieux « entrée » et « sortie » après chaque manifestation.  Gérance et entretien de la salle des fêtes.  Ce logement de fonction présente un intérêt certain pour la bonne marche du service.

.../...

#### ↳ **Bâtiments communaux :**

- **Appartement de la Poste : Facturation de l'entretien des abords au locataire :**  
Monsieur le Maire rappelle les termes du bail de location de l'appartement de la Poste qui stipule que dans les charges, l'entretien des abords de l'appartement doit être assuré par le locataire. Cet engagement n'ayant pas été tenu ces deux dernières années, le débroussaillage de l'espace vert affecté à l'appartement a dû être effectué par les services techniques de la Commune et a mobilisé un agent pendant 4 jours.  
Le Conseil Municipal décide, à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) de facturer les heures passées au nettoyage de ce terrain au locataire de l'appartement et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

#### ↳ **Subvention :**

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser une subvention de 2 500 € à la Coopérative scolaire pour la gestion des projets d'école au titre de l'année scolaire 2016 /2017.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de Cevins. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 560 € (soit 8 € par élève), à l'Association des Parents d'Elèves de Cevins.

↳ **Finances communales :** Monsieur Le Maire, intéressé par cette affaire, quitte la salle afin de ne participer ni au débat, ni au vote. Marie-Christine DORIDANT, 1<sup>er</sup> Adjoint est désignée pour présider la séance sur ce point.

- **Association Aide aux Familles à Domicile : Convention de soutien :** L'Association Aide aux Familles à Domicile intervient auprès de familles cevinoises qui ont dû faire face, temporairement à certaines difficultés dans leur vie quotidienne (une ou plusieurs naissances, problèmes de santé, hospitalisation,...). Ces interventions sont facturées à la Commune selon une convention qui est à renouveler tous les 3 ans.  
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de la convention de soutien pour les années 2017 – 2018 – 2019 qui fixe la participation de la Commune.

#### ↳ **Convention d'occupation du domaine public :**

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :
  - ✓ Renouveler, à titre gratuit pour la saison 2016/2017, la convention d'occupation de la salle des fêtes, pour des cours de danse de salon tous les jeudis soirs à l'association « je dis danse ».
  - ✓ Passer, à hauteur de 500 € pour la saison 2016/2017, une convention d'occupation de la salle des fêtes, pour des cours de danse country, tous les mercredis soirs avec l'association « Aime Country ».
  - ✓ Passer, à hauteur de 130 € pour la saison 2016/2017, une convention d'occupation de la salle des fêtes, pour des cours de danse biodynamique une fois par mois, avec l'association « Les Cristaux d'Heidi ».
  - ✓ Passer, à hauteur de 115 € par semestre, une convention d'occupation du parking de la salle des fêtes avec Messieurs Sébastien DELVALLEE et Jérôme BOURGEOLET, pour la vente de pizzas tous les mardis soirs, en remplacement de Monsieur Mikaël HENRIQUES qui a cessé son activité en Août dernier.

.../...

## ↳ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 24 Juin 2016 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la Micro-Centrale SUMATEL qui devrait être opérationnelle au Printemps prochain.
- Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté par Monsieur FERRARI de TOURS EN SAVOIE qui envisage l'installation d'une Micro-Centrale sur le secteur entre Bénétan et la prise d'eau d'Arbine (côte 850 m pour l'installation de la Micro-Centrale et côte 1100 m pour le captage). Le projet présenté nécessite un accord de principe du Conseil Municipal qui donne son approbation afin que les études de faisabilité puissent se poursuivre par l'exploitant, avant de revenir vers le Conseil Municipal.  
Raymond MULLER précise que le site ne sera pas affecté par cette installation et que l'esthétique du paysage ne sera pas altérée.
- Monsieur le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé aux travaux de rénovation des chalets d'alpages de Chiseruz et du Charvet.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reçoit le Cabinet VIAL lundi 26 Septembre pour la récupération des éléments administratifs qui vont permettre de débiter la procédure de révision de notre PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

CEVINS le 26 Septembre 2016.

**Le Maire,**



Philippe BRANCHE